

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Châtillon-sur-Chalaronne Place de la Mairie BP 88 01 400 Châtillon-sur-Chalaronne Tél : (+33) 4 74 55 04 33 mairie@chatillon-sur-chalaronne.org	M. le Maire

Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	Oui	Non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	Oui	Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :	Oui	Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement :	Oui	Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)		
La commune de Châtillon-sur-Chalaronne porte les compétences : assainissement collectif et eaux pluviales. La collectivité souhaite mettre à jour la cartographie de zonage des eaux usées pour qu'elle soit cohérente avec le Plan local d'Urbanisme. Le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera soumis à enquête publique dans un deuxième temps.		
Caractéristiques des zonages et contexte		
Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?	Oui	Non
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?	Sans objet	

Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?	Réduction de la surface	
Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)	Voir PJ	
Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?	Oui : PLU (voir PJ)	Non
Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ?	09/2010	
Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?	Sans objet	
La réalisation / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration / révision / modification du document d'urbanisme ?	Oui	Non
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...):	La commune de Châtillon porte les compétences assainissement collectif et urbanisme. Le document d'urbanisme a donc été élaboré en cohérence avec l'évolution du système des réseaux de collecte.	
Le(s) PLUi / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Oui	Non
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	Oui	Non
Préciser les études : Etude diagnostique des réseaux d'assainissement – Cabinet Bernard Gonard - 1994 Schéma Directeur d'Assainissement – AGE – 2007 Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement – Réalités Environnement - 2014		

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées			
Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	Oui	Non	
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?	Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ?	Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ?	Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?	Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	Oui	Non	Limitrophe
→ Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)			
La Chalaronne n'est pas concernée par un Plan de Préventions des Risques Naturels Prévisibles			

<p>d'Inondations. Toutefois, une première étude réalisée par GEO+ a permis de vérifier le dimensionnement des ouvrages au droit de Châtillon. Une seconde étude hydraulique, réalisée par BURGEAP à l'initiative du Syndicat Mixte des Territoires de la Chalaronne, a permis de définir les zones inondables de la Chalaronne. Une cartographie des crues a été établie en 2006. L'enveloppe des différentes crues modélisées est présentée sur la cartographie ci-après. Une expertise post-crue a également été établie par Hydrétudes et Dynamique Hydro en 2009, suite aux crues de novembre 2008 et de février 2009. Cette étude avait pour but de comparer la cartographie des crues modélisées et la cartographie des crues réelles de 2009.</p>		
Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ?	Oui	Non
Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	Oui	Non
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)		
Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que : Natura 2000 ?	Oui La Dombes	Non
ZNIEFF1 ?	Oui Etang de la Dombes	Non
Zone humide ?	Oui	Non
Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?	Oui	Non
Présence connue d'espèces protégées ?	Oui Fougère, Pipistrelle, Lézard, Grenouille, Fouine, Lorient, etc.	Non
Présence de nappe phréatique sensible ?	Oui	Non
→ Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)		
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?	<p>La masse d'eau la Chalaronne de sa source à la confluence avec le Relevant présente un <u>état écologique moyen</u> avec un <u>niveau de confiance faible</u> et un <u>état chimique inconnu</u>.</p> <p>La masse d'eau la Chalaronne de sa confluence avec le Relevant à la Saône présente un <u>état écologique moyen</u> avec un <u>niveau de confiance fort</u> et un <u>état écologique mauvais</u> avec un <u>niveau de confiance élevé</u>.</p> <p>La masse d'eau le Relevant présente un <u>état écologique moyen</u> avec un <u>niveau de confiance faible</u> et un <u>état chimique inconnu</u>.</p> <p>La masse d'eau le bief du Vernisson présente un <u>état écologique moyen</u> avec un <u>niveau de confiance faible</u> et un <u>état chimique inconnu</u>.</p>	
Nom de la(des)Masse(s) d'eau superficielle	Voir ci-dessus	

Nom de la(des)Masse(s) d'eau souterraine Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)	?	
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	Oui	Non
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?	Oui DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise	Non
Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	Oui SCOT de la Dombes	Non

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées		
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	La population en 2020 a été estimée à 6 100 habitants. Le nombre de logements à construire est de 40 logements/an. En 2014, la population est de 5 100 habitants.	
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire?	Séparatif : EU : 22 km EP : 21 km	Unitaire : 13,7 km
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	Oui	Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	Oui	Non

**Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant**

**Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine			
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	Oui	Non	
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ?	Oui	Non	
Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés?	Oui	Non	
Les non-conformités ont-elles été levées ?	Oui	Non	
Sont-elles en cours d'être levées?	Oui	Non	
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif?	Oui	Non	Sans-objet

La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?	Oui	Non
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui	Non
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration ou rejet en milieu hydraulique superficiel ... ?	Oui: .....	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ?	Oui	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ?	Oui	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ?	Oui	Non

<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>		
Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)?	Oui	Non
Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ?	Oui	Non
Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?	Oui	Non
Autres :		

**Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant**

Sans objet